Nations Unies S/PV.3847



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-deuxième année

3847e séance
Mardi 13 janvier 1998, à 11 h 20
New York

Président :	M. Dejammet	(France)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Sallah
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1997/1019)

98-85004 (F)

La séance est ouverte à 11 h 20.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants du Conseil de sécurité

Le Président : Je voudrais dès le début de la présente séance, la première de l'année, souhaiter une bonne année à tous les membres du Conseil et au-delà à tous ceux des Nations Unies et au Secrétariat, mais souhaiter plus particulièrement la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : Bahreïn, le Brésil, le Gabon, la Gambie et la Slovénie. Nous comptons tous sur leur participation aux travaux de cette instance et nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse aideront beaucoup le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités.

Mais je tiens aussi à exprimer la gratitude du Conseil, dont j'ai recueilli le témoignage, aux membres sortants pour leur contribution si active, si décisive aux délibérations du Conseil. Les représentants du Chili, de l'Égypte, de la Guinée-Bissau, de la Pologne et de la République de Corée l'ont bien mérité. Ils ont apporté pendant deux ans une contribution décisive aux activités du Conseil.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je tiens aussi à rendre hommage au précédent Président, l'Ambassadeur du Costa Rica, M. Berrocal Soto, qui a rempli, en décembre 1997, cette fonction de Président du Conseil. Je lui exprime ma profonde gratitude au nom des membres du Conseil pour la qualité de sa présidence et je le remercie de nous avoir invités à participer à une séance qui fut présidée par le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Croatie

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (S/1997/1019)

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Croatie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šimonović (Croatie) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu en toute impartialité lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka paru sous la cote S/1997/1019. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/16, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours de consultations antérieures.

J'appelle l'attention sur les autres documents suivants : S/1997/984, lettre datée du 12 décembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/1997/1002, lettre datée du 22 décembre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution (S/1998/16) aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1147 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.